

PDMQDC : PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES ET CP A 12

RETOUR DE L'ENQUETE ET POSITION DU SAIPER

Dans la grande majorité : 90% des réponses :

- les enseignants souhaitent conserver le poste acquis réglementairement au mouvement
- S'il y a création au détriment des PDMQDC, 90% souhaitent être prioritaires sur le post de cp créé
- Ils souhaitent la cohabitation des dispositifs
- Ils ne souhaitent pas être lésés et devoir enseigner dans une autre commune que celle de leur nomination initiale

NOTRE POSITION :

C'est la première fois que l'on impose aux enseignants de changer de poste alors même qu'ils n'ont pas participé au mouvement. Ces créations doivent être faites là où les locaux existent et là où les personnels sont volontaires.

Même si nous contestons cette décision, nous savons bien que cette demande électoraliste sera appliquée coûte que coûte.

L'académie envisage la création de 160 cp à la rentrée en REP+ avec un effectif de 12 élèves, pour répondre aux demandes ministérielles.

- 32 créations de PDMQDC ont été réalisées en REP, cette année pour la rentrée 2017 : on laisse les enseignants sur ces postes, pour lesquels les besoins sont manifestes et pour ne pas contraindre les personnels à changer d'école voire de commune ou de circonscription
- Dans les écoles REP+ qui disposent de locaux : le PDMQDC peut envisager d'être sur un cp dans son école ; cette classe est avant tout proposée au PDMQDC de l'école, s'il ne veut pas un autre enseignant peut être affecté sur cette classe.
- Si aucun enseignant ne le souhaite, le PDMQDC est maintenu, surtout si les effectifs des autres classes sont importants, et on fait appel à des volontaires sans affectation.
- Les enseignant-es de CP devront bénéficier de formation.
- Les collègues concernés par ce dédoublement de postes et par la perte du PDMQDC doivent bénéficier d'une mesure de carte scolaire en 2018.